



Durée anormale d'une procédure pénale

Par **Ivs**, le **11/02/2009** à **20:15**

Peut-on obtenir réparation (par exemple des dommages et intérêts) auprès de la Cour Européenne des droits de l'homme si l'on estime qu'une procédure pénale en France a duré un temps anormalement long sans justification (presque 6 ans de mise en examen) ?
Procédure qui s'est terminée par un non lieu en ma faveur.

Par **nathalie**, le **11/02/2009** à **21:13**

si vous avez obtenue un non lieux soyez dejas content il ne faut pas abuser non plus. moi ça vas faire 3 ans que j'attend et je suis la victime si les coupable obtiennent un non lieux c'est sur que moi j'aurais de quoi etre en colere mais vous. de quoi vous plaignez vous ne recherchez vous pas surtout l'argent?